

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 9 JANVIER 2018

DATE DE CONVOCATION :

5 JANVIER 2018

DATE D’AFFICHAGE :

5 JANVIER 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 18

L’an deux mille dix-huit, le neuf janvier à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CANET A., CARRION G., CECCANTI J.L., CONSONNI E., DEZÈRE J., GAGNOT Ph., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., TERTEREAU G.

Étaient absents excusés :

Christelle GUIBERT donne procuration à Fabienne LETOURNEUX

Cécile PÉAN donne procuration à Guillaume TERTEREAU

Secrétaire : Aurélie CANET

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2017.

1° - VENTE DU BÂTIMENT SIS ZONE « LES LOGES » :

Lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2017 vous avez adopté la possibilité de vendre le bâtiment situé zone artisanale « Les Loges » au prix – 10 % donné par le Service France Domaine soit **58 500 €**.

Le Conseil Communautaire a validé ce montant lors de sa séance du 14 décembre 2017.

Il faut maintenant que toutes les communes valident ce montant.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2017, de la compétence zones d’activités économiques (ZAE), l’article L.5211-17, alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que ce transfert donne lieu à un transfert en pleine propriété des biens immobiliers afférents.

À ce titre, un bâtiment situé Zone Artisanale « Les Loges » est concerné par ce transfert. La législation impose que la décision soit prise un an au plus tard après le transfert de compétences, par délibérations concordantes de l’organe délibérant et des Conseils Municipaux des Communes membres.

Il s’agit d’un bâtiment construit en 2003 de 304 m² sur une parcelle de 1 687 m² (*bâtiment inoccupé*). La valeur déterminée par France Domaine s’établit à 65 000 € + ou – 10 %.

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé, à l’unanimité, l’acquisition de ce bâtiment pour un montant de 58 500 €.

Le Conseil Municipal à l’unanimité approuve les conditions financières du transfert du bâtiment et autorise Monsieur le Maire ou l’un de ses Adjointes à signer l’acte correspondant.

2° - VENTE DE BÂTIMENTS SITUÉS SUR MAMERS :

Deux bâtiments sont concernés :

- **1 bâtiment de 726 m²** loué par une entreprise de distribution auto (*loyer annuel 18 000 € HT*)

- Montant proposé par le Service France Domaine : 179 000 € + ou – 10 %.

La Communauté de Communes Maine-Saosnois propose de racheter ce bâtiment pour **161 100 €**.

- **1 bâtiment de 890 m²** loué à plusieurs entreprises.

- Montant proposé par le Service France Domaine : 267 000 € + ou – 10 %

La Communauté de Communes Maine-Saosnois propose de racheter ce bâtiment pour **240 300 €**.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Procédure identique à la vente du bâtiment sis zone artisanale « Les Loges ».

Deux bâtiments concernés :

* un bâtiment de 726 m² pour un montant de 161 100 €

* un bâtiment de 890 m² pour un montant de 240 300 €

Un Conseiller Municipal se demande comment la Communauté de Communes va financer toutes ces acquisitions.

M. LEFEBVRE pense qu'un emprunt sera réalisé mais il ne manquera pas de revenir vers le Conseil Municipal pour l'en informer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les conditions financières déterminées par la Communauté de Communes pour le transfert des deux bâtiments désignés ci-dessus.

3° - RESTES À RÉALISER 2017 :

BUDGET COMMUNAL :

Dépenses : Montant global HT ⇨ **460 648,02 €**

- Rampe bibliothèque
- Four Salle Jean-de-la-Fontaine
- Démolition ancienne Salle des Fêtes
- Travaux voirie communale
- Éclairage public
- Aménagement rue du Docteur Paul Chevalier et Boulevard de la Gare
- Boulangerie

Recettes : Montant global HT ⇨ **27 814,30 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Dépenses : Montant global HT ⇨ **22 514,90 €**

- Rue du Docteur Paul Chevalier et Boulevard de la Gare

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter les restes à réaliser 2017 sur le budget 2018 pour un montant de :

Budget Commune :

Investissement dépenses : 460 648,02 € HT

Investissement recettes : 27 814,30 € HT

Budget Assainissement :

Investissement dépenses : 22 514,90 € HT

4° - OUVERTURE DE CRÉDITS – BUDGET 2018 :

Afin de pouvoir régler le renouvellement de la licence du logiciel « Berger Levraut/Segilog » nous vous demandons une ouverture de crédit de 3 933,00 € HT soit 4 719,60 € TTC.

Cette somme sera reportée au budget 2018 (4 720 € TTC).

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire au budget 2018 la somme de 4 720 € (*montant annuel*) à l'article 2051 « Concessions – brevets » et d'ouvrir les crédits nécessaires.

5° - COMPTE-RENDU COMMISSION DES SPORTS (18 décembre 2017) :

Responsable : **Christian JONCHERAY**

Étaient présents : Christian JONCHERAY – Philippe GAGNOT – Jean-Claude BOULARD – Jean-Louis CECCANTI – Chantal MOISI

Étaient absents excusés : Jean-Michel LEFEBVRE - Claude MAUDUIT – Christelle DEROYE – Michel LUILIER – Gersende CARRION Émilie CONSONNI – Cécile PÉAN – Jacques DEZÈRE – Aurélie CANET – Christelle GUIBERT – Fabienne LETOURNEUX – Michel LOUAZÉ – Guillaume TERTEREAU

PROJETS pour 2018 – 2019 :

▫ - **Parcours du Cœur le 8 avril :**

Plusieurs distances seront proposées par le Sporting Club Marollais (SCM). Un Conseiller propose une animation « *premiers secours* ».

Un parcours du cœur enfant existe en partenariat avec l'Éducation Nationale.

▫ - **Course Cycliste :**

L'organisation 2017 est satisfaisante avec l'animation du S.C.M. Nous proposerions le même projet en 2018 et 2019.

▫ - **Circuit Découverte « Pause Gourmande » :**

Le 2 juin sur un parcours défini les marcheurs pourront se restaurer auprès d'un plan d'eau, en semi-nocturne.

❑ - Rallye du Mans :

Étape « wrc » de voitures de course...!!! - Organisation par l'Écurie Le Mans.

- ❑ Mise en place réglementée.

Plutôt organiser un rallye de voitures anciennes de sport ou l'organisation serait plus souple et pas d'esprit de vitesse. Évènement pour 2019.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNE :

Une visite d'un city stade est prévu le 27 décembre 2017 à 14 h 30 (*question : Y-a-t 'il beaucoup d'utilisateurs après 2 ou 3 ans ?*).

QUESTIONS DIVERSES :

Fête du Sport le 16 septembre 2018.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

La course cycliste en collaboration avec la « Patriote de Bonnétable » aura lieu le samedi 12 mai 2018. Une réunion de préparation est prévue courant janvier. Un Conseiller Municipal propose une information sur les gestes qui sauvent lors du parcours du cœur qui aura lieu le 8 avril 2018.

La visite de deux city-stades (*Beaumont-sur-Sarthe et Montbizot*) a été effectuée en compagnie de deux Conseillers Municipaux Jeunes Ordre de prix entre 30 000 et 35 000 €.

Journée Nationale pour la Fête du Sport probablement le 16 septembre 2018.

6° - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNE DU 4 DÉCEMBRE 2017 :

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Étaient présents : Léa DERENNE, Océana HUBERT, Katsumi-Reine GRIGNON, Matthew HEUZARD, Clémence CONSONNI, Loris GALAIS, Charly GUILLOIS, Yanis HADDAK, Malo LE COGUIC, Paul TERTEREAU et Mathéo TISON.

Était absente : Julie LABINAL.

Les commissions ont travaillé en petits groupes de façon indépendante l'une de l'autre.

1° - COMMISSION SOLIDARITÉ :

Un petit compte-rendu a été fait par les enfants qui ont rendu visite aux seniors de la Maison de Retraite le 11 octobre 2017. Les enfants étaient attendus par les résidents pour partager un moment convivial autour d'un quiz sur le goût. Moment très enrichissant pour les deux générations. Léa, Océana et Clémence souhaiteraient la participation de plus d'enfants du Conseil Municipal des Jeunes pour le prochain rendez-vous « après-midi jeux » avec les seniors prévu le mercredi 17 janvier 2018 de 14h30 à 16h.

Prendre contact avec l'animatrice de la Maison de Retraite pour organiser cette après-midi.

Pour les autres actions souhaitées par la Commission Solidarité, les conseillers se sont rendus à CASCADE pour rencontrer la directrice Anita LAUNAY-MERCURIN et proposer leur aide.

⇒ Pour la Banque Alimentaire : trop tard pour cette année puisque la campagne des dons est terminée.

⇒ Pour la récolte des jouets pour la bourse aux jouets, c'est possible toute l'année.

⇒ Pour la récolte des vêtements : la petite boutique n'accepte plus momentanément le don de vêtements, par contre elle est en manque de bénévoles.

Madame LAUNAY propose une autre action possible avec l'accompagnement scolaire et une rencontre avec le nouvel animateur-jeunesse qui intervient au Collège. De son côté elle se renseigne auprès de ses collègues pour voir comment les jeunes peuvent aider et est prête à venir à un prochain Conseil Municipal des Jeunes.

2° - **COMMISSION ENVIRONNEMENT** :

La Commission « environnement » a réuni le Maire Adjoint chargé de l'environnement et trois conseillers municipaux :

- Matthew HEUZARD (Maire-Adjoint),
- Mathéo TISON (Conseiller Municipal),
- Malo LE COGUIC (Conseiller Municipal),
- Paul TERTEREAU (Conseiller Municipal).

⇒ **Propositions de la Commission**

- 1) Repeindre les bancs du parc pendant les vacances scolaires de février et en profiter pour installer des nichoirs et des hôtels à insectes. Léa et Océana ont proposé de se joindre à la commission. Propositions : le lundi 26 février après-midi - le lundi 5 mars après-midi.
- 2) Organiser une journée « nettoyons la nature » aux vacances de pâques : parc municipal, salle polyvalente et autres lieux. Faire des affiches pour annoncer l'évènement. Contacter Patrick GUERANGER de U Express pour un partenariat.
- 3) Une journée sans voiture un dimanche (à réfléchir).
- 4) Boucher les nids de poule, rue de Bonnétable, car problématique pour les cyclistes.
- 5) Un rond-point devant le fleuriste...

⇒ **Suggestion pour la Commission « Sport » : mettre un écran géant sur la place de l'Église pour la coupe du Monde en juin 2018.**

3° - **LA COMMISSION LOISIRS ET SPORTS** :

- 1) Trouver le nom pour la Salle Omnisports.
- 2) Tournoi de foot en salle, aux vacances scolaires de février. Équipe de sept personnes deux catégories : 10-12 ans et 12-14 ans. Équipe Conseil Municipal Adulte !
- 3) Écran géant pour le mondial de foot en juin pour le match de l'équipe de France.
- 4) Visite du city stade à Beaumont-sur-Sarthe. Rendez-vous à 14h30 avec la Mairie de Beaumont-sur-Sarthe le mercredi 27 décembre 2017.

Une réunion de travail est organisée le mercredi 20 décembre 2017 en Mairie pour préparer les documents, courrier etc... des différents projets.

DATES À NOTER DANS TON AGENDA

- Mercredi 20 décembre 2017 de 13h45 à 15h : réunion de travail en Mairie.
 - Mercredi 27 décembre 2017 à 14h30 : Rendez-vous à Beaumont-sur-Sarthe. Départ de Marolles à 14h : places limitées pour 4 personnes.
 - Vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 : Vœux du Maire de Marolles-les-Braults (Salle A Jean-de-la-Fontaine). Présence souhaitée avec Tee-shirt du Conseil Municipal des Jeunes et écharpe pour le Maire, afin de vous présenter à la Population.
 - Mercredi 17 janvier 2018 de 14h30 à 16h : après-midi jeux à la Maison de Retraite de Marolles-les-Braults. Rendez-vous à 14h15 en Mairie.
 - Lundi 26 février 2018 après-midi
 - Lundi 5 mars 2018 après-midi
- } Action peinture au Parc Pierre GASCHER

Christelle DEROYE dresse un bilan du dernier Conseil Municipal Jeune et de la journée du 20 décembre 2017.

- ⇒ Visite à Mme LAUNAY-MERCURIN, Directrice de C.A.S.C.AD.E
- ⇒ Partenariat avec M. GUERANGER, Directeur de « U express » pour leur journée « Nettoyons la Commune »
- ⇒ Organisation d'un tournoi de football « Inter Écoles » le samedi 3 mars 2018
- ⇒ Prochaine visite à l'EHPAD « Les Chanterelles » du Conseil Municipal Jeune le mercredi 17 janvier 2018 pour des jeux.

7° - SERVICE COMMUN / INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS :

M. LEFEBVRE, Maire, expose les faits. Le Conseil Communautaire souhaite créer un service commun à toute la Communauté de Communes pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Actuellement, la Commune de Marolles-les-Braults et la Commune de Mamers gèrent leurs actes d'urbanisme.

Certaines Communes sont rattachées à d'autres Communautés de Communes et seraient intéressées pour une création de service. D'autres Communes ont été rattachées à Marolles-les-Braults au 1^{er} janvier 2017, lorsque l'État s'est désengagé.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide de ne pas voter pour l'instant et propose une mise à disposition du personnel de Marolles-les-Braults à la Communauté de Communes. Celui-ci pourrait disposer du logiciel de la Communauté de Communes mais resterait à son poste actuel.

**8° - VIABILISATION DE LA PARCELLE (AB n° 849) SISE DERRIÈRE LA MAISON MÉDICALE –
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES :**

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise la Municipalité à lancer l'appel d'offres pour la viabilisation de la parcelle AB n° 849 sise derrière la maison médicale.

Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes est autorisé à signer les actes correspondants.

9° - DISCUSSION SUR LE REMPLACEMENT DE LA BALAYEUSE :

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de remplacer la balayeuse et autorise la Municipalité à entamer les recherches.

La somme nécessaire à l'acquisition sera inscrite au budget 2018.

10° - COURRIER DE M. MICHEL TISON – RUE DE BONNÉTABLE :

M. Michel TISON suggère dans son courrier quelques idées pour la sécurité de tous.

Il est décidé de transférer ce courrier à la Commission des Travaux qui ne manquera pas d'examiner toutes ces propositions.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

☐ - **Compte-rendu de M. BILHEUX, Conciliateur** : 43 dossiers ont été ouverts en 2017

- 9 pour nuisance de voisinage,
- 6 pour voisinage immobilier,
- 6 pour locatif,
- 22 pour commerce (y compris les médias)
- 1 pour différent entre personne.

Taux de réussite : 80 %

☐ - **Mur d'Escalade**

La structure du mur d'escalade a été vérifiée par l'entreprise PYRAMIDE le 28 décembre 2017.

☐ - **M. CECCANTI fait le bilan des lettres du Père Noël reçues dans notre boîte aux lettres.**

- 24 lettres ont été reçues (10 garçons – 14 filles) de Marolles-les-Braults et autres Communes.

La Commission des Illuminations va se réunir pour déterminer une journée et comment récompenser ces enfants.

☐ - **M. DEZÈRE demande où en sont les logements prévus par Sarthe Habitat.**

Le projet suit son cours.

☐ - Diffusion du diaporama qui sera présenté le soir des vœux, vendredi 12 janvier 2018 à 18 h 30, Salle Jean-de-la-Fontaine (Salle A)